

“ pour parvenir au dessein qu’il a formé, après avoir mûre-
 “ ment délibéré, n’ayant en vue que la plus grande gloire de
 “ Dieu, le maintien des bonnes mœurs, dont la bonne éduca-
 “ tion est la sauvegarde et le seul vrai guide. Animé par ces
 “ motifs, le dit Sieur Testateur ordonne par son présent
 “ testament, qu’il soit établi, dans la dite maison de pierre,
 “ une école pour l’éducation des enfants des pères et mères
 “ résidant dans les paroisses de Nicolet, telle qu’elle est
 “ actuellement limitée, et St. Antoine de la Baie du Febvre, et
 “ que, dans le nombre des dits enfants, deux tiers soient de la
 “ paroisse de Nicolet et l’autre tiers de la dite paroisse de la
 “ Baie, auxquels enfants l’éducation sera donnée *gratis*, et
 “ lesquels y seront admis sur certificats et recommandations
 “ de M. le curé, du Marguillier en charge et du Capitaine de
 “ milice de chacune des dites deux paroisses, dans laquelle école
 “ sera enseigné aux enfants à lire, écrire, les principales
 “ règles de l’arithmétique, et surtout leur sera fait le caté-
 “ chisme, au moins deux fois par semaine, suivant les Dogmes
 “ de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine.”

L’intention de M. Brassard était, comme on le voit, de fonder
 une école élémentaire seulement : ce qui était déjà un im-
 mense avantage pour le peuple de la campagne, dans un temps
 où l’éducation était si peu répandue, et où ceux qui n’avaient
 pas le moyen de payer et d’héberger chez eux un maître d’école
 pendant quelques mois étaient condamnés à l’ignorance.

L’Honorable Pierre Louis Deschenaux, Juge de la Cour du
 Banc du Roi et cousin de M. Brassard, avait été nommé exé-
 cuteur testamentaire. Il se fit un devoir de mettre prompte-
 ment à exécution les dernières volontés du Curé défunt,
 surtout celles qui regardaient l’école projetée. Après avoir
 engagé, comme maître, M. Joseph Crevier dit Bellerive, qu’il
 fit approuver par l’évêque de Québec, suivant la teneur du
 testament, il ouvrit l’école le 10 Mars 1801, c’est-à-dire deux
 mois et demi après la mort de M. Brassard.